

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 24 avril 2026



Date de convocation : 17 avril 2026	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu: salle du Conseil Municipal à la Mairie
Président de séance : Monsieur Eddy LACROIX, Maire	Secrétaire de séance : Madame Claire CARDINAL-FRADES, 1^{ère} adjointe au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 15 / Présents : 13 / Votants : 15	
Quorum fixé à 8 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante, conseillers municipaux élus, présents par ordre d'élection : - Monsieur LACROIX Eddy - <i>Maire</i> - Madame CARDINAL-FRADES Claire - <i>1^{ère} adjointe</i> - Monsieur KRTOLITZA Jean-Vojin - <i>2^{ème} adjoint</i> - Madame BRETIN-MOUREZ Coralie - <i>3^{ème} adjointe</i> - Madame CROCHET Maryse - <i>Conseillère Municipale</i> - Monsieur COSTENTIN Jean-Pierre - <i>Conseiller municipal</i> - Monsieur MICHAUD David - <i>Conseiller Municipal</i> - Madame NICOLE Marielle - <i>Conseillère Municipale</i> - Monsieur HERTZOG Jérémie - <i>Conseiller Municipal</i> - Monsieur PERRIN Michel - <i>Conseiller Municipal</i> - Monsieur BOUVARD François - <i>Conseiller Municipal</i> - Madame ROBBY Lucile - <i>Conseillère Municipale</i> - Monsieur BONNEMAIN Clément - <i>Conseiller Municipal</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absentes excusées et représentées : - Madame PONTON Marie-Madeleine - <i>pouvoir donné à Monsieur LACROIX Eddy</i> - Madame GAGNEUX Amandine - <i>pouvoir donné à Madame BRETIN-MOUREZ Coralie</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2026
2. Composition de la commission de révision de la liste électorale
3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
4. Augmentation du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des locaux
5. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
6. Finalisation de la composition des commissions communales
7. Représentation dans les commissions de la C.C.B.H.S.
8. Charte de communication des Réseaux sociaux
9. Entretien des espaces verts de la commune
10. Transfert compétence assainissement
11. Jeudis de pays : 25 juin
12. Questions diverses

Madame Claire CARDINAL-FRADES, 1^{ère} adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026:

Monsieur François BOUVARD, conseiller municipal, intervient avec 2 remarques :

- Sur le point numéro 4 (élection des adjoints au Maire par scrutin de liste) : le nombre de votants n'apparaît pas. Un complément d'information est apporté à cette délibération de la façon suivante : 14 votants. Résultat : 11 bulletins POUR et 3 bulletins BLANCS.
- Sur le point numéro 12 (indemnités des élus) – il fait remarquer qu'il n'est pas mentionné le taux de l'indemnité du Maire. Monsieur le Maire informe qu'une délibération pour l'indemnité du Maire n'est pas obligatoire, car elle est de droit. Il répond en donnant le taux de l'indemnité : 44.3 % de l'Indice 1027 (équivalent à 1550 euros par mois, impôts et frais non déduits). C'est ce taux d'indemnité qui est appliqué aux maires des communes de taille supérieure à 500 habitants. Il est similaire à celui de son prédécesseur. Il ne doit pas faire l'objet d'un débat en conseil municipal puisque fixé de droit par la Loi.

Ces remarques étant actées, le procès-verbal du 21 mars 2026 est approuvé à **L'UNANIMITÉ** des présents.

2. Composition de la commission de contrôle de la liste électorale :

Vu l'art. 19 du code électoral relatif à la composition des commissions de contrôle de la liste électorale pour les communes de moins de 1000 habitants, pour lesquelles deux listes étaient présentes lors du renouvellement du Conseil Municipal, la commission est faite selon l'ordre du tableau du conseil municipal : trois conseillers municipaux de la liste majoritaire, deux de la seconde liste. Le Maire et les adjoints ne peuvent pas siéger.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Majorité municipale	PONTON Marie-Madeleine	MICHAUD David
	CROCHET Maryse	NICOLE Marielle
	COSTENTIN Jean-Pierre	HERTZOG Jérémie
Deuxième liste	BOUVARD François	BONNEMAIN Clément
	ROBBY Lucile	

Cette liste est approuvée à **L'UNANIMITÉ**. Elle sera transmise au bureau des élections de la Préfecture

3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.):

Monsieur le Maire explique que cette commission doit être recomposée pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal propose 24 noms de personnes pouvant siéger, le DDFIP (Directeur Départemental des Finances Publiques) désignera les membres parmi cette liste, dans un délai de 2 mois à compter de la date d'installation de l'organe délibérant de commune ;

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

12 Titulaires	12 Suppléants
CARDINAL-FRADES Claire	DELATTRE Isabelle
KRTOLITZA Jean-Vojin	SANTOS-DA CUNHA Michaël
BRETIN-MOUREZ Coralie	ANSTETT Anne-Marie
COSTENTIN Jean-Pierre	MESSAGER Christian
GAGNEUX Amandine	VUILLOT Frédérique
PERRIN Michel	NABOT Michel
PONTON Marie-Madeleine	MORAND Valérie
MICHAUD David	BLANC David
NICOLE Marielle	CURNILLON Jean-Philippe
HERTZOG Jérémie	LACROIX Jean-Claude
CROCHET Maryse	RAMELET Yves
BONDIER Daniel	VUILLOT Paul

Cette liste est mise au vote : le Conseil Municipal se prononce **FAVORABLEMENT** par 12 voix POUR, et 3 ABSTENTIONS (M. François BOUVARD, Mme Lucile ROBBY, M. Clément BONNEMAIN).

4. Augmentation du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des locaux :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif, la fonction, le cadre d'emplois des postes à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°032 de 2025 portant recrutement en Contrat à Durée Déterminée à raison de 2 heures par semaine d'un agent en charge de l'entretien des locaux

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'augmenter ce temps de travail d'une heure, afin de pallier un besoin d'entretien de la salle des fêtes. Cette disposition sera en vigueur à compter du 24 avril 2026.

Le Conseil Municipal valide **FAVORABLEMENT** cette proposition à l'unanimité des présents.

5. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le souhait des élus de la Majorité municipale de mise place d'un règlement intérieur. Le document présenté ayant été travaillé et préparé avec les adjoints au Maire.

Il est rappelé que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme celle de Plainoiseau, cette démarche est facultative. Toutefois, la municipalité fait le choix de présenter un projet de règlement afin de :

- clarifier les règles de fonctionnement du conseil municipal,
- garantir la transparence des décisions,
- favoriser un cadre de travail structuré et serein des élus.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal de la commune de Plainoiseau.

Monsieur François BOUVARD, conseiller municipal, s'exprime et fait part des remarques suivantes :

- L'article 7 (composition des commissions communales) est considéré comme restrictif (une seule place pour la minorité municipale).
- L'article 14 (Désignation des représentants). Une demande de précisions est formulée.

Monsieur le Maire répond à cette intervention en précisant que les commissions municipales sont composées d'élus municipaux, et, parallèlement, comme cela a été évoqué au cours de la séance d'installation du conseil municipal le 21 mars 2026, certaines commissions pourront être ouvertes aux habitants, à des experts, ... par la création de comités consultatifs portant sur des thématiques précises.

En ce qui concerne la désignation des représentants (article 14), **Monsieur le Maire** répond qu'une liste est proposée puis validée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal se prononce **FAVORABLEMENT** pour ce règlement intérieur par 12 voix POUR, et 3 voix CONTRE (*M. François BOUVARD, Mme Lucile ROBBY, M. Clément BONNEMAIN*).

6. Finalisation de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales ont été installées le 21 mars dernier.

Pour la commission « Culture et vie Associative », il reste un siège à occuper par un membre de la liste de la minorité municipale. **Monsieur François BOUVARD**, conseiller municipal, sollicite deux places au sein de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Bouvard que, dans un esprit d'ouverture, un siège a déjà été accordé à la liste de la minorité. De surcroît, le règlement intérieur, précédemment adopté, précise cette règle.

Monsieur François BOUVARD ne souhaite pas siéger au sein de la commission. Proposition est faite à **Madame Lucile ROBBY** qui accepte de siéger.

La composition de cette commission est mise au vote par **Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal se prononce **FAVORABLEMENT** par 13 voix POUR, et 2 CONTRE (*M. François BOUVARD et M. Clément BONNEMAIN*).

Représentations dans les commissions de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille C.C.B.H.S.:

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux le nouvel exécutif de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et informe les élus municipaux qu'il a été réélu vice-président délégué au développement culturel, à l'animation du territoire et au patrimoine.

Il expose ensuite l'installation des différentes commissions de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et en cite les Présidences, toutes assurées par les vice-présidents nouvellement élus ou réélus. Il informe que ces commissions sont ouvertes à un délégué par commune pour chacune d'entre elles (les vice-présidents peuvent siéger dans toutes les commissions). Les représentations suivantes sont proposées :

Nom de la Commission	Représentant de la Commune
Présidence	
Tourisme, Attractivité territoriale, projet grand site Monsieur Jérôme TOURNIER – Maire de Domblans	M. Jean Pierre COSTENTIN
Aménagement du territoire, Urbanisme, Planification, Eau et Assainissement M. Daniel SEGUT – Maire de Hauteroche	Mme Claire CARDINAL-FRADES
Développement économique, Innovation et Numérique M. Fabrice GRIMAUT – Maire de Desnes	M. Jean-Vojin KRTOLITZA
Solidarités, Action sociale et Services à la population Mme Sylvie PARIS-FAUDOT – Maire de Lombard	Mme Coralie BRETIN-MOUREZ
Enfance et Services éducatifs M. Denis LEGRAND – Maire de Le Vernois	Mme Amandine GAGNEUX
Vie associative, Jeunesse et Citoyenneté M. Quentin PAROISSE – Maire de Fontainebrux	M. Jérémie HERTZOG
Développement culturel, Animation du territoire et Patrimoine M. Eddy LACROIX – Maire de Plaineoiseau	Mme Marie-Madeleine PONTON
Transition écologique, Environnement et Mobilités M. Laurent BESANCON – Maire de Blois-sur-Seille	Mme Marielle NICOLE
Voirie, Infrastructures et Réseaux M. Michel TROSSAT – Maire de Passenans	M. Jean-Vojin KRTOLITZA
Patrimoine communautaire, Bâtiments et Moyens généraux M. Pascal RAULT – 1 ^{er} adjoint au Maire de Chapelle-Voland	M. Jean-Pierre COSTENTIN
Finances, Prospective et Stratégie budgétaire Mme Marie-Paule CLOSA – Maire de Toulouse-le-Chateau	M. Eddy LACROIX, Mme Claire CARDINAL-FRADES

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces représentations par 12 voix POUR, et 3 ABSTENTIONS (M. François BOUVARD, Mme Lucile ROBBY, M. Clément BONNEMAIN).

8. Charte de communication Réseaux sociaux : (rapporteuse : Madame Coralie BRETIN-MOUREZ, 3^{ème} adjoint au Maire)

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'un travail a été fait au sein de l'exécutif de la Commune pour mettre par écrit les modalités de communication. Il donne la parole à Mme Coralie BRETIN-MOUREZ, 3^{ème} adjointe au Maire, pour la description détaillée de la proposition.

Celle-ci explique que des outils de diffusion de l'information existent, à savoir : un site internet, une présence sur IntraMuros, une diffusion ponctuelle par mailing, un bulletin municipal publié une fois par an, et permettent une information institutionnelle, mais ne répondent pas pleinement aux besoins de réactivité et de diffusion régulière

Dans ce contexte, l'idée est se doter de comptes officiels sur les réseaux sociaux afin de compléter les outils

existants, tout en garantissant une information institutionnelle fiable, maîtrisée et clairement identifiable. A savoir : un page Facebook et un compte Instagram

Les réseaux sociaux s'inscriront dans une logique de complémentarité avec l'existant :

- le bulletin municipal (reprise et valorisation de contenus),
- le site internet (renvoi vers les informations détaillées),
- l'application IntraMuros (relais d'informations pratiques et d'alertes).

Chaque support conserve sa fonction propre.

Dans cette charte des réseaux sociaux, sont précisés : le principe, les contenus, le respect des règles juridiques de publication, la fréquence : La régularité est privilégiée à la quantité.

La présente charte entre en application à compter de la mise en service des comptes. Un temps de test pourra être observé, et permettre des ajustements en adéquation avec les souhaits des habitants.

Mme Coralie BRETIN-MOUREZ indique que la gestion des comptes sera assurée par elle-même, en sa qualité de chargée de la Communication, et comme élue référente des publications : **Mme Maryse CROCHET**, conseillère municipale.

Cette charte est mise au vote de l'assemblée, qui émet un avis **FAVORABLE** à l'unanimité.

Mme Maryse CROCHET avait émis le souhait de bénéficier d'une formation sur les réseaux sociaux, C'est avec la Conseillère numérique de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, qu'elle bénéficiera d'une formation, le 12 mai prochain.

9. Entretien des espaces verts :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'en raison de l'absence, pour raisons de santé, de l'agent responsable des services techniques, ce sont des prestataires qui réalisent les tâches d'entretien de l'espace vert :

- Agate Paysages, association d'insertion par le travail, pour la tonte, débroussaillage
- EURL RAYMOND Philippe pour fauchage des accotements en bordure des voies communales

L'assurance du Personnel rembourse la Commune à hauteur de 100 % du coût salarial de l'agent absent. Ces recettes permettent à la commune de conclure des prestations de service en espaces- verts.

Monsieur le Maire explique le choix de la Commune d'arrêter le conventionnement pour mise à disposition de l'équipe verte avec un minimum de 100 heures de travail, car elle n'utilisait pas son quota d'heures.

Pour une commune qui a un agent des services techniques, le principe n'est pas utilisé totalement.

Actuellement, les prestations d'Agate paysages sont ponctuelles, et facturées au coût de 14 € de l'heure. La Commune veille à rester dans la limite budgétaire possible.

10. Transfert compétence assainissement :

Monsieur le Maire rend compte de la 1^{ère} réunion de COPIL pour le transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille à laquelle il a assisté, le 1^{er} avril dernier.

Le COPIL propose de retenir la régie à simple autonomie financière gardant ainsi un lien plus direct avec la Communauté de Communes sur le service créé et son budget. Sur le périmètre, il existe 9 gestionnaires de réseaux : Château-Chalon, Commenailles, Domblans, Hauteroche, Le Louverot, Ménétru le Vignoble, Plainoiseau, Voiteur, SIARD. Tous, sont actuellement en régie. Seuls le SIARD et Hauteroche ont fait appel à SUEZ comme prestataire de service pour l'exploitation des ouvrages et du traitement. Les contrats se terminent en 2028. Une réflexion sera portée dans les prochains Groupe de travail pour envisager d'autres options.

A l'occasion des prochains Groupes de travail les opportunités de convention de gestion avec les communes seront étudiées pour poursuivre l'exploitation courante des ouvrages, et l'intégration du travail des agents communaux sur le sujet. Citons pour la Commune de Plainoiseau, le responsable des services techniques est en charge de l'entretien de la lagune. Son temps de travail est répercuté sur le Budget Assainissement.

Sur la partie Investissement et Schéma directeur : Un système d'assainissement est composé des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ainsi que d'une station d'épuration.

La conformité du système d'assainissement repose sur la collecte, les équipements et la performance.

Les Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) identifient les programmes de travaux nécessaires pour retrouver la conformité de ces 6 systèmes d'assainissement.

Ensuite a été présenté le tarif cible prévu à 3.96 € le m3, avec 20 % de subventions. Cette convergence tarifaire est fixée à 2028. Ces montants ne comptabilisent ni les taxes, ni les redevances de l'Agence de l'Eau. Trois paliers d'investissement sont identifiés dans les SDA : priorité 1 (5 ans), priorité 2 (3 ans) et priorité 3 (2 ans). Après échange avec les services de l'Etat, le premier pallier est fixé à 7 ans permettant d'absorber l'écart de recettes lié à cette convergence.

Il est proposé aux communes d'appliquer une évolution progressive du tarif de l'assainissement collectif sur 2 ans. Actuellement, seulement 2 communes et le SIARD ont délibéré en ce sens.

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'il a proposé d'aborder à nouveau l'aspect « communication » auprès des usagers concernant le transfert de la compétence et l'augmentation du prix de l'assainissement collectif. Il est ainsi rappelé que Le magazine « C Com ça » aborde le sujet dans ces deux derniers numéros. Un échange est nécessaire sur le support destiné aux riverains pour une diffusion par les communes.

Prochain COPIL : le 27 mai à 14h00, salle du DOJO à Voiteur.

11. Jeudi de Pays : 25 juin (rapporteur : Monsieur Jean-Vojin KRTOLITZA, 2^{ème} adjoint au Maire)

La Commune a été sélectionnée pour accueillir un événement communautaire d'importance, il s'agit d'un Jeudi de Pays. Celui-ci se déroulera le jeudi 25 juin, sur l'espace entre Salle des Fêtes, école et devant la mairie. Il s'agit d'un marché festif de producteurs locaux. Les visiteurs peuvent se restaurer sur place.

Cette manifestation s'organisera conjointement avec l'Association Communale de Chasse Agrée qui s'est déclarée volontaire pour s'investir dans cet événement. La coordination est confiée à l'Office de Tourisme Jurabsolu dont notamment le choix des producteurs. Un Groupe de Musique a proposé de se produire : « After ».

Le Conseil municipal est **FAVORABLE**, et retient cette proposition dont le montant du cachet s'élève à 300 Euros et les frais SACEM (autour de 100 Euros) ; les deux seront ainsi à la charge par la commune.

12. Questions diverses :

- **Réunion avec la Communauté de Brigades de la Gendarmerie Nationale de Bletterans :**

Monsieur la Maire rend compte d'une réunion avec la Brigade de Gendarmerie. Il a été présenté les principales interventions qu'ils ont eues sur la commune durant l'année 2025 : sécurité routière : 2 motards tués - Interventions : 48 - Infractions : 58

- **Poliniz'acteurs**

Mme Claire CARDINAL-FRADES, 1^{ère} adjointe au Maire, informe que l'action « Poliniz'acteur », initiée en 2025, se poursuit. Une réunion, avec Madame Sylvie TOURDIAT, animatrice au CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) s'est tenue le 22 avril dernier. Y assistaient également : M. Christian MESSAGER et Mme Lucile ROBBY, conseillère municipale. Les trois sont, avec Mme CARDINAL-FRADES, référents pour le groupe créé pour conduire des actions sur le terrain.

C'est à la suite d'une sollicitation faite à la Commune que cette action a démarré. Elle s'insère bien dans les actions biodiversité déjà faites jusqu'à présent. Celle du « jardin du clos : espace de biodiversité », ne se fera qu'en 2027 en raison des travaux actuels de la médiathèque.

Mme Claire CARDINAL-FRADES explique que, cette action « Poliniz'acteur », permet de continuer sur le thème de la biodiversité, et la mobilisation d'habitants. Elle expose les animations à destination de tous publics prévues sur les mois de juin et juillet :

- 3 juin : création d'hôtels à insectes et fabrication de boules à graines
- 17 juin : fabrication et décoration de silhouette d'insectes
- 1^{er} juillet : inauguration.

Une communication en direction des habitants, sera faite prochainement.

- **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille - SIEHS :**

M. Jean-Vojin KRTOLITZA, 2^{ème} adjoint au Maire, rend compte de la réunion d'installation du SIEHS à laquelle il a participé avec **M. Jean-Pierre COSTENTIN**, conseiller municipal, tous deux délégués titulaires. Le Président, **M. Luc MICHAUD**, candidat à sa succession, a été réélu. Dans son allocution il a dressé un historique du SIEHS,

avec l'évolution au fil des années, de son périmètre d'intervention.

Il explique que l'eau captée pour l'alimentation en eau potable provient de la nappe phréatique de la Seille, que son débit est abondant.

M. François BOUVARD, conseiller municipal, souhaite poser trois questions diverses. **Monsieur le Maire** lui donne la parole.

1. Entretien des chemins : il fait remarquer qu'il y avait des dégradations Route de Montain, et que le nécessaire a été fait. Actuellement c'est Route de la Fontaine aux Loups que des réfections sont à réaliser.

Monsieur le Maire répond que les voies communales sont de la compétence de la Communauté de Communes, Bresse Haute Seille et qu'un programme de travaux, listant toutes les demandes des communes adhérentes, est établi annuellement. Les interventions sont décidées en fonction des priorités. En parallèle, si une réfection apparaît nécessaire, non sur la chaussée mais sur l'accotement, elle peut être décidée par la Commune. Actuellement, il y en a une : accotement Route de la Fontaine aux Loups. Ces travaux auront lieu très prochainement ; réalisés par l'entreprise Chagneux T.P.

2. Les appartements communaux : compte tenu de son lieu de résidence se situant à proximité avec les appartements communaux ; Monsieur Bouvard décrit des faits particuliers chez deux des locataires : des bruits nocturnes, des disputes violentes, avec un fort soupçon d'addiction, pour l'une d'entre elle, de nombreux animaux dans un petit appartement pour l'autre.

Monsieur le Maire répond avoir eu connaissance de ces situations. **Mme Coralie BRETIN-MOUREZ**, 3^{ème} adjointe au Maire, en charge des affaires sociales a rencontré une des locataires. En réunion de l'exécutif ils ont examiné les baux de location. Ces dossiers sont parfaitement suivis avec notamment un rapprochement avec les services pouvant les accompagner qui est en cours (ainsi que le gendarme référent au sein de la Brigade de Bletterans). **Monsieur le Maire** précise que, par souci de confidentialité, et de respect à l'endroit des locataires, aucune autre information ne sera dévoilée publiquement au sein de l'instance du conseil municipal.

3. Arrêt de travail de Monsieur le responsable des services techniques : est-ce longue durée ? Pourra-t-il assurer toutes les tâches ?

Monsieur le Maire rappelle en préambule qu'il n'évoquera pas la situation de Monsieur Abelin de façon précise, par souci de confidentialité. Il répond qu'il s'agit d'un arrêt de travail temporaire. Une reprise progressive interviendra dans les prochaines semaines. Monsieur le responsable des services techniques étant bénéficiaire d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) avec aide humaine possible, un nouveau dossier FIPHFP pourra être déposé (comme cela a déjà été fait par le passé). L'aide financière possible est d'un montant pouvant aller jusqu'à 80 % de la charge salariale supplémentaire visant à pallier des gestes devenus délicats à réaliser seul. La situation du responsable des services techniques est donc pleinement considérée et suivie.

12 Informations :

- Réunions du conseil municipal pour l'année 2026 :

Les prochaines dates de réunions régulières du Conseil Municipal auront lieu à 18h30, en salle du conseil :

- vendredi 26 juin
- vendredi 25 septembre
- vendredi 27 novembre

Monsieur François Bouvard, conseiller municipal, regrette qu'il n'y ait plus autant de réunions de conseil municipal qu'auparavant, à savoir un par mois. Il précise que le vendredi soir n'est pas commode pour lui.

Monsieur le Maire précise que ces décisions de temporalité et de jour ont été décidées de façon concertée et unanime par les élus municipaux de la majorité municipale.

- Cérémonie commémorative du 8 mai 2026 :

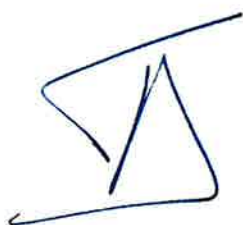
Les élus municipaux sont informés qu'un courrier d'invitation a été adressé aux deux directions des écoles de Plainoiseau et de Montain dans le but que celui-ci puisse être adressé aux familles invitant les élèves rattachés au SIVOS, qui résideraient à Plainoiseau, de venir participer à cet événement commémoratif. Le but étant de renforcer le Devoir de Mémoire, la citoyenneté et le lien intergénérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20h27.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à assister à la remise officielle des écharpes d'adjoints à chacun de ses 3 adjoints.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire,



Monsieur Eddy LACROIX



La Secrétaire de séance,



Madame Claire CARDINAL-FRADES